



Communiqué de presse ó 26 janvier 2017

Votations fédérales du 12 février 2017

Forta

Suite à un débat nourri, le PSVR décide de laisser la liberté de vote sur cet objet.

La population suisse est invitée à se prononcer le 12 février prochain, sur la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Le PSVR a étudié avec attention cet objet. Un financement pérenne des projets d'agglomération ainsi que la solidarité confédérale pour le développement du réseau routier national plaide en faveur du « OUI ».

A contrario, la ponction de 650 millions supplémentaires par année du budget général au profit des routes plaide en faveur d'un « NON ». En effet, la création de FORTA conduira à des coupes dans les transports publics, l'agriculture, la formation ou le social.

Le PSVR, conscient de la réalité topographique cantonale, défend la complémentarité rail/route dans les modes de transport. Pour autant, la pérennisation du réseau routier national et le développement des agglomérations, ne doit pas se faire au profit d'autres prestations importantes pour la population suisse.

RIE III

Le projet RIE III est mauvais pour les communes, pour le canton et pour la Confédération. Il doit être rejeté.

Le projet RIE III ajoutera une perte supplémentaire de 66.7 millions pour le canton et 69.3 millions pour les communes. Même la conférence des directeurs cantonaux des finances publiait un communiqué qui indiquait que « les répercussions financières de la RIE III sur les budgets des cantons et communes ne sont certes pas négligeables, mais la suppression des statuts fiscaux cantonaux est néanmoins inévitable. » C'est justement là le point qui fâche, puisque le point de départ, soit la mise en conformité par rapport aux standards internationaux, s'est en fait transformé en une « arnaque », le remplacement d'anciennes astuces fiscales par de nouvelles astuces. Pour minimiser l'augmentation des impôts des grandes multinationales, la majorité bourgeoise des Chambres fédérales a décidé de baisser exagérément les impôts des entreprises suisses, mettant ainsi en péril l'équilibre des finances fédérales, cantonales et communales.

Naturalisations facilitées pour la 3^{ème} génération

Le PSVR soutient sans la moindre ambiguïté l'arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération.

Cet arrêté concerne 24'600 personnes selon une étude de l'Université de Genève, puis 2'300 personnes par année. Ces personnes représentent 0,03% de la population suisse. Les critères pour obtenir le passeport suisse sont clairs, il s'agit de jeunes jusqu'à 25 ans dont les grands-parents

(1^{ère} génération) se sont établis en Suisse pour la première fois et dont les parents (2^{ème} génération) sont nés en Suisse ou ont fait leur scolarité en Suisse.

Le PSVR estime qu'il s'agit là d'un traitement juste et approprié envers des jeunes qui doivent être reconnus-e-s en tant que citoyennes et citoyens à part entière. Comment expliquer qu'aujourd'hui encore, nous traitons ces jeunes de la même manière qu'un étranger de la première génération qui souhaite obtenir la nationalité suisse ? Ce sont des personnes qui ont toujours vécu en Suisse et qui sont parfaitement intégrées. Nous en connaissons tous. Elles font leur scolarité, travaillent et vivent parmi nous. Nombre d'entre eux ne retournent jamais dans leur pays d'origine.

Le PSVR estime encore que la campagne d'affichage contre cet arrêté est indigne de notre démocratie qui fonde le débat démocratique sur des arguments vérifiables et concrets. Or, cette personne cachée sous une burqa, et qui répondrait aux critères soumis par l'arrêté fédéral, n'existe tout simplement pas. Ce manque de sérieux dénote clairement que les arguments en faveur de la naturalisation facilitée pour les étrangers de la 3^{ème} génération sont si évidents qu'on ne peut les contrer sérieusement.

Contact :

Barbara Lanthemann, présidente du PSVR

079 773 31 23